



Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-106

ISBN 0-660-61815-X

Commission du droit du Canada

**Budget des dépenses
2002-2003**

Rapport sur les plans et les priorités

Martin Cauchon
Ministre de la Justice

Table des matières

Messages	
Message de la présidente	1
Déclaration de la direction	4
Raison d'être	
Mission	5
Résultat stratégique	5
Objectifs stratégiques	5
Plans et priorités	
Justification	6
Défis et risques	6
Résultats escomptés	7
Partenariats.....	12
Suivi	13
Total des dépenses prévues.....	14
Organisation	15
Annexes	
Coût net du programme.....	17
Loi administrée par la Commission du droit du Canada	18
Contacts	18

Messages

Message de la présidente

Il me fait plaisir de présenter ce cinquième Rapport sur les plans et les priorités de la Commission du droit du Canada. Le mandat de la Commission est de fournir des conseils au Parlement pour que des réformes judiciaires du droit soient effectuées. Pour ce faire, la Commission doit remettre en question les aspects fondamentaux de notre système juridique, inventer des nouveaux concepts de droit et encourager le débat au sujet du droit et de son rôle dans notre société.

Pour que la réforme réponde aux besoins de la société canadienne pour les années à venir, il est nécessaire de dépasser les catégories juridiques traditionnelles. Il faut s'interroger sur la façon dont le droit est vécu par les Canadiens et Canadiennes et sur les forces complexes et dynamiques qui le façonnent.

Dans cet esprit, la Commission a élaboré, au cours des cinq dernières années, un plan de recherche qui favorise des approches multidisciplinaires vis-à-vis de la réforme du droit et qui valorise la contribution de perspectives diverses sur la mise en place d'un système juridique équitable. Son plan de recherche est organisé en fonction de thèmes axés sur les rapports – personnels, sociaux, économiques et de gouvernance - et non en fonction des catégories juridiques traditionnelles - afin que l'ampleur de l'enquête soit élargie et qu'un plus grand nombre de questions fondamentales puissent être posées. Par exemple, il ne s'agit pas seulement de savoir si le droit criminel est bien adapté à la réalité sociale actuelle, mais plutôt de savoir si le droit criminel est la réponse à un enjeu social donné ou si d'autres mécanismes pourraient mieux aider la société canadienne dans les années à venir.

Afin de réaliser ce mandat qui repose sur une conception innovatrice du droit et de la réforme du droit, la Commission doit agir comme point de ralliement et d'échanges entre, d'une part, les expériences des Canadiens et Canadiennes et leurs aspirations en matière de justice, d'autre part, les préoccupations des décideurs et finalement, le monde académique qui a réfléchi sur la réforme du droit. Ce n'est que grâce à cet échange dynamique entre les citoyens, les décideurs et les universitaires qu'une réforme judiciaire du droit pourra être réalisée. C'est cet aspect qui constitue la contribution unique d'une agence indépendante comme la Commission : elle peut susciter une réflexion chez les Canadiens au sujet de nouvelles idées sur le droit et la justice tout en s'assurant que ces nouvelles idées répondent bien aux problèmes du système juridique.

Tenir compte des préoccupations des Canadiens et des Canadiennes

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission continuera d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans son programme de réforme du droit. Cet engagement se traduit par

la création de méthodes efficaces de permettre au grand public de participer aux débats sur le droit.

La Commission participe régulièrement à des conférences partout au Canada non seulement pour présenter les résultats de ses recherches, mais aussi pour mieux comprendre les besoins des Canadiens et des Canadiennes en termes de réforme. L'effort de diffusion des recherches est important puisqu'il permet un rapprochement des chercheurs et du public et, au bout du compte, un débat mieux informé sur les enjeux de la réforme du droit. La diffusion des recherches et le rapprochement entre chercheurs et grand public se sont faits de plusieurs façons :

- l'organisation de concours dans les écoles secondaires sur un thème juridique;
- la participation des médias et du milieu artistique à la réflexion sur le droit et la justice;
- la production de vidéos et de publications qui sont accessibles à de multiples auditoires;
- l'organisation d'événements publics en collaboration avec d'autres partenaires;
- l'organisation de discussions en ligne;
- la mise à jour régulière d'un site Internet facile d'accès et qui stimule le débat critique;
- l'organisation d'une conférence internationale pour rassembler les chercheurs, les décideurs et les intervenants.

Comprendre les préoccupations des décideurs

Pour être efficace, la Commission doit comprendre les obstacles au changement. Parfois, la perspective d'un changement entraîne une certaine résistance parce que les réformes ne répondent pas à la manière dont un problème a été défini par les décideurs, au gouvernement et ailleurs. La Commission doit alors encourager les décideurs à redéfinir les contours des problèmes à la lumière des recherches et des nouvelles idées.

La Commission s'est efforcée de rendre ses découvertes et son travail accessibles aux décideurs. Elle continue aussi de participer aux réseaux de réflexion et de politiques à la grandeur du Canada et de faire participer les autres organismes à l'analyse des incidences de ses travaux.

Établir des liens avec le monde des idées

La Commission assume un rôle essentiel dans l'identification des meilleures idées sur le droit et la réforme du droit, et elle doit évaluer si ces idées peuvent répondre aux lacunes du système ou aux problèmes prévus.

Afin de demeurer au courant des progrès réalisés dans le domaine des sciences sociales et du droit, la Commission a établi des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs et d'organismes communautaires qui peuvent contribuer aux travaux qu'elle accomplit. Elle

a aussi encouragé l'utilisation de groupes d'étude regroupant des représentants de plusieurs disciplines, ainsi que des experts du domaine du droit civil et du common law. La Commission ne pourra proposer des réformes du droit valables que si elle examine de différents angles la manière dont les injustices surviennent et la manière dont elles peuvent être corrigées.

La Commission joue aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de partenariats créatifs avec des institutions universitaires, des organismes de recherche sur les politiques publiques et la communauté. Ceux-ci assurent un accès constant aux nouvelles idées et aux méthodes de recherche innovatrices.

En bout de ligne, la Commission du droit sert de catalyseur pour le renouvellement du droit pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société canadienne. Elle propose des changements fondés sur la meilleure recherche disponible, qui répondent aux préoccupations des décideurs et qui continueront de tenir compte des aspirations d'une société préoccupée de justice.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Représentation de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de la Commission du droit du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le Rapport sur les plans et les priorités.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Raison d'être

Mandat

La raison d'être de la Commission du droit du Canada est évoquée dans sa mission qui est:

d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Résultat stratégique

Le résultat stratégique de la Commission consiste en des conseils indépendants sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constitutive, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

- ***Nouveaux concepts juridiques*** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
- ***Efficacité et accessibilité*** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
- ***Stimulation d'un débat critique*** : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
- ***Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit*** : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Plans et priorités

Justification

Le cadre directeur du programme de recherche pour la période de planification comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance.

Un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle structurant du droit dans la forme des relations entre personnes dans la société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Les études porteront sur les rapports choisis non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission envers la recherche de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. La Commission a aussi entrepris l'examen d'une question précise, à savoir « qu'est-ce qu'un crime? », à la lumière des quatre types de rapports et ce, afin de regrouper et de miser sur les introspections relatives à ces quatre types de rapports.

Défis et risques

Les attentes en matière de réforme du droit sont à la fois élevées, variées et parfois contradictoires. L'un des principaux défis de la Commission est donc de cerner les domaines où ses interventions seront à la fois pertinentes et opportunes afin de favoriser l'évolution tant sur le plan de la perception, de la conception que de l'administration du droit.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur droit incarne la justice et que leur système juridique soutienne cet idéal. Ils s'attendent à ce que les institutions juridiques soient transparentes et responsables. Ils veulent que le droit respecte et favorise les valeurs fondamentales de leur tradition politique démocratique. En même temps, ils veulent que le droit tienne compte des nouveaux besoins de la société.

De plus, la complexité des transformations qui touchent notre société sur le plan social et économique suggère que des solutions juridiques simplistes ne suffiront pas. L'élaboration d'une approche qui tient compte de la participation requise d'une multitude d'acteurs au changement social représente un autre défi.

Résultats escomptés

Rapports personnels

Le droit canadien repose sur un certain nombre d'hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, parents, enfants et d'autres individus avec lesquels elles entretiennent une relation de nature personnelle. Comme bien souvent, ces hypothèses ne sont pas en accord avec la réalité, les politiques et processus juridiques qui en découlent sont devenus désuets, voire dommageables.

Depuis sa création, la Commission a lancé un certain nombre de projets de recherche dont l'objet est d'analyser en profondeur les différents types de rapports de dépendance et d'interdépendance. Le but ultime est d'arriver à comprendre comment le droit perçoit et articule ces rapports de nature personnelle et comment il peut, à certains égards, pallier ou exacerber le déséquilibre des pouvoirs à l'intérieur de tels rapports, déséquilibre qui peut mener à des abus, même à l'exploitation de l'une des parties par l'autre.

Personnes âgées

Les travaux de la Commission sur les rapports personnels intimes entre adultes étant maintenant terminés après la présentation d'un rapport au Parlement, ses efforts porteront maintenant sur les rapports personnels entre personnes âgées.

Voici quelques questions pour lesquelles la Commission manifeste de l'intérêt dans l'exploration de ces rapports. Pourquoi le droit est-il plus interventionniste ou radical lorsque les rapports se rapportent à des personnes âgées? Existe-t-il d'autres façons dont le droit peut répondre, des façons qui accorderaient plus de pouvoir aux personnes âgées et qui leur permettraient de façonner leurs rapports selon leurs besoins ou désirs particuliers?

L'examen du paysage juridique effectué par la Commission a permis l'identification d'un certain nombre de façons dont le droit peut, directement ou indirectement, avoir des impacts négatifs sur les rapports personnels intimes des personnes âgées. La Commission suppose que ces impacts peuvent être symptomatiques de la division qui existe entre la réalité des rapports entre personnes âgées et la manière dont les autres les perçoivent. Le droit semble parfois paternaliste, parfois arbitraire et parfois discriminatoire envers les personnes âgées.

La Commission du droit cherche à identifier et à proposer des façons plus adéquates et plus efficaces pour que le droit appuie les personnes âgées et leurs rapports personnels.

Les travaux dans ce domaine seront réalisés en partenariat avec d'autres organismes. D'abord, des recherches supplémentaires seront effectuées sur les enjeux juridiques reliés aux personnes âgées, en collaboration avec le British Columbia Law Institute. Ensuite, un projet majeur sur les rapports intergénérationnels sera entrepris en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Enfin, sur la base de ces projets

et de ses propres recherches, la Commission rédigera un document de travail qui invitera les Canadiens et les Canadiennes à se pencher sur ces enjeux.

Rapports sociaux

Dans le cadre de son thème portant sur les rapports sociaux, la Commission explore les concepts de sécurité et de conflit. Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Mais la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours.

Dans le passé, le droit dépendait grandement des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police publique pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité. Les recherches de la Commission ont pour objectif l'étude des incidences que ces dispositions ont sur les vies des Canadiens.

Ordre et sécurité

Dans les États démocratiques libéraux, on assume que le gouvernement est responsable de fournir la sécurité requise et ce, par la création de forces de police contrôlées par l'État. Toutefois, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel de la police et de l'État. L'État demeure un joueur important dans la prestation et la mise en application des services de police, mais il n'est plus le seul intervenant institutionnel offrant des garanties de sécurité aux citoyens. Il existe maintenant une vaste gamme d'organismes de police privés, par exemple des entreprises privées de sécurité, des compagnies d'assurance, des comptables judiciaires et des services de sécurité privés internes mis en place par diverses compagnies. Ces agences privées de services de police ne font plus que protéger la propriété privée; elles participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention reliées aux crimes commis dans des lieux publics.

Si les services de police sont fournis par l'entremise d'un réseau d'intervenants publics et privés, quelles sont les incidences en ce qui concerne les enjeux de la justice fondamentale? Comment peut-on faire en sorte que ces réseaux de services de police respectent les valeurs démocratiques, la justice ou l'égalité? Le concept voulant que les services de police doivent répondre de la loi, doivent être impartiaux et doivent respecter une culture d'indépendance est-il en voie de changer? De quelle manière ce concept doit-il changer?

Après la publication d'un document de travail au printemps 2002, la Commission entreprendra une série d'activités qui encourageront les Canadiens et Canadiennes à participer à la discussion sur les incidences que les changements apportés aux services de police produiront sur leur vie. Divers forums publics seront tenus pendant l'exercice en cours, et le point culminant de ces forums sera une conférence internationale qui aura lieu

à Montréal en février 2003. La Commission espère ainsi être en bonne position pour produire un rapport à l'intention du Parlement.

Justice transformatrice

Les limites des modèles de justice criminelle et civile en matière de réponse aux conflits ont été bien documentées par les chercheurs et les commentateurs. En justice criminelle, des efforts ont été consacrés à l'établissement de solutions de rechange à la sanction et à l'incarcération pour réhabiliter les contrevenants, pour répondre aux besoins des victimes et pour appuyer les communautés. En justice civile, on a aussi tenté de trouver des solutions de rechange aux tribunaux pour résoudre les conflits reliés à des contrats, à des revendications sur la propriété, au droit familial et autres.

La justice réparatrice du droit criminel et les solutions de rechange aux conflits du droit civil sont étroitement reliées. Elles tentent toutes les deux de mettre en place une nouvelle compréhension de la manière dont nous pouvons imaginer les procédés par lesquels les conflits sont nommés et structurés, les suppositions quant aux personnes qui peuvent représenter des parties appropriées à un conflit et quels pourraient être les résultats correctifs optimaux.

Au cours des dernières années, la Commission a consulté les Canadiens et Canadiennes pour connaître leurs perceptions sur le système de justice et sur la possibilité que les principes et pratiques de la justice réparatrice puissent fournir une structure efficace pour répondre aux conflits, dans un contexte criminel ou dans un contexte civil.

Le document de travail de la Commission intitulé *De la justice réparatrice à la justice transformatrice* a été distribué à grande échelle aux Canadiens. À la suite de la distribution de ce document de travail, la Commission a produit un document vidéo intitulé « *Points de vues sur la justice réparatrice : Le défi des conflits pour les collectivités* ». Ce document vidéo explore le rôle de la communauté dans le processus de résolution de conflits. La Commission a aussi financé un certain nombre de projets supplémentaires portant sur la résolution des conflits dans un contexte criminel et dans un contexte civil.

La Commission tiendra un forum public sur la justice réparatrice dans un contexte criminel dans le but d'analyser les espoirs et les craintes des Canadiens et Canadiennes dans des domaines particuliers au Canada en ce qui concerne la justice réparatrice. Elle pourra ensuite mieux consolider ses recherches et ses consultations afin de publier un rapport à l'intention du Parlement au cours du prochain exercice.

Rapports économiques

Un bon nombre de rapports parmi les plus importants de nos jours sont des rapports à caractère économique, lesquels visent notamment la reconnaissance, l'attribution et la distribution des ressources. L'orientation de la Commission à cet égard vise à examiner

comment on pourrait mieux articuler le droit de manière à accroître la force économique tout en sauvegardant les valeurs sociales fondamentales.

L'évolution des tendances dans le domaine du commerce, de la consommation, de l'éducation et du travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi, de la famille et des collectivités qui sont touchées. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra à mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent devant les perturbations humaines et sociales occasionnées par l'économie en transition.

Sûretés

La transformation de l'économie d'une économie foncière et de capitaux en économie de connaissance et d'information présente d'importants défis pour l'infrastructure juridique, pour son régime de sécurité et autres. En mettant l'accent sur le régime de la propriété intellectuelle, la Commission a produit un document de réflexion sur la manière dont l'incertitude dans le régime juridique au sujet des sûretés a un effet sur l'investissement. Elle a aussi été l'hôte d'une conférence internationale sur ce sujet en novembre 2001. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie en droit commercial élaborée par la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada.

L'accès à l'investissement est difficile pour les entreprises qui détiennent principalement des biens de propriété intellectuelle. Ce problème peut découler de l'incertitude du droit en ce qui concerne l'enregistrement des sûretés fédérales sur ces biens. Il peut aussi découler de la culture des prêteurs traditionnels et de problèmes d'évaluation.

À l'automne 2002, la Commission prévoit publier un rapport faisant ressortir certaines améliorations pratiques qui pourraient être apportées pour faciliter l'accès à l'investissement pour les entreprises axées sur l'information. Ce rapport devrait proposer des solutions allant au-delà de réformes législatives et comprenant de la formation, de l'information, de la sensibilisation, ainsi que des solutions pratiques comme des communications entre les différents systèmes d'enregistrement provinciaux.

Travail et sécurité

La sécurité économique est plus souvent associée au travail, et le travail est plus souvent associé uniquement au poste occupé par une personne sur le marché du travail. Mais le travail englobe plus que l'emploi rémunéré, et il ne conduit pas toujours à la sécurité économique. La Commission a donc entrepris un projet dans le but d'étudier les façons dont le droit permet aux gens d'obtenir la sécurité économique ou les manières dont il les empêche d'atteindre cette sécurité. Ce projet porte en particulier sur l'étude des rapports économiques découlant du travail dans un sens large.

Le droit joue un rôle important lorsqu'on tente de déterminer quels sont les types de travail qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ainsi que ceux qui sont dévalués,

méprisés et interdits. La Commission tentera de déterminer si le droit reconnaît un nombre suffisant d'occupations et si elle fournit un appui adéquat et approprié pour la promotion de la sécurité économique de tous ceux engagés dans un travail au sens large.

En 2002-2003, la Commission terminera sa recherche portant sur ces enjeux, et elle formera un groupe d'étude formé d'experts et d'intervenants qui devront guider ses travaux pour la préparation d'un document de travail et d'une consultation publique.

Rapports de gouvernance

Le thème des rapports de gouvernance vise à cerner les divers mécanismes pouvant permettre d'améliorer la capacité des citoyens à participer concrètement aux divers processus existant au sein des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaissier leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. La Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

Réforme électorale

Dans le cadre de sa recherche sur les rapports de gouvernance, la Commission a entrepris l'examen du système électoral au Canada afin de mieux comprendre cet élément du système politique canadien et ses incidences sur d'autres aspects de la gouvernance. Le système électoral courant est-il adéquat ou des modifications sont-elles requises? La structure de notre système courant est-il mieux adapté aux réalités politiques de ce pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique ou l'empêche-t-il? Quelles sont les attentes des citoyens en matière de système électoral? Les changements apportés au système électoral réduiront-ils le niveau de mécontentement du public à l'égard des institutions gouvernementales?

La Commission prévoit encourager de différentes façons le dialogue public sur des solutions de rechange au système électoral. Elle produira donc un document de travail sur cet enjeu, et elle fera la promotion active du processus de dialogue en permettant aux citoyens de faire valoir leurs opinions sur les valeurs qui, selon eux, doivent être représentées dans leur système électoral.

Responsabilités fiduciaires

Les rapports entre les communautés soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui sont à la base des rapports sont-ils adéquats? Donnent-ils le pouvoir au citoyen? Assurent-ils une représentation valable? Permettent-ils une discussion et des rapports sains?

Depuis sa création, la Commission a appuyé la recherche dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié un rapport sur la gouvernance autochtone et le document *Parlons franchement à propos des traités*, une collection d'essais sur la

procédure de conclusion de traités. Une troisième publication sur la responsabilité fiduciaire des gouvernements vis-à-vis des communautés autochtones sera ajoutée en 2002. Les incidences de cette étude feront l'objet de travaux supplémentaires qui seront réalisés en partenariat avec la Indigenous Bar Association.

Qu'est-ce qu'un crime?

Outre les quatre domaines thématiques qui forment le plan stratégique de la Commission, des travaux ont aussi été entrepris sur une question qui se rapporte aux quatre domaines. L'objectif est de cerner les motifs pour lesquels certains comportements sont conceptualisés sous la notion de crime, et de vérifier les effets d'une telle conception sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les diverses possibilités qui s'offrent aux pouvoirs publics afin de régir les comportements indésirables. La Commission a défini que le thème du concours *Perspectives juridiques* de 2002 serait le suivant : « Qu'est-ce qu'un crime? ». Six universitaires provenant de disciplines différentes examineront la question dans un domaine en particulier. Leurs travaux seront publiés grâce à un partenariat de publication avec UBC Press et avec les Presses de l'Université Laval. Afin d'obtenir la participation de groupes d'intérêt plus jeunes, un concours d'essais dans les écoles secondaires sur le thème « Qu'est-ce qu'un crime? » a aussi été lancé et les résultats du concours seront annoncés en 2002.

Enfin, la Commission prévoit produire un document de travail au cours du prochain exercice pour susciter une réflexion au sein du public, des universitaires et du gouvernement.

Partenariats

Comme l'illustre la section précédente, la Commission travaille en partenariat avec le plus grand nombre d'organismes possible.

Une entente pluriannuelle a été établie avec l'Association canadienne des professeurs de droit, la Law and Society Association et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada pour tenir un concours annuel *Perspectives juridiques* pour la rédaction de documents scientifiques sur un sujet relié au programme de recherche de la Commission.

De même, une compétition annuelle intitulée *Rapports en évolution* est tenue en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines et à laquelle peuvent participer les chercheurs de toutes les disciplines qui désirent contribuer à l'évolution du droit. Les deux organismes collaborent aussi en embauchant des universitaires en résidence virtuelle qui travaillent à des projets de la Commission en tant qu'employés détachés de leur employeurs d'origine.

Cette année, une recherche conjointe sera entreprise avec le British Columbia Law Institute sur des questions touchant les personnes âgées et avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur les rapports intergénérationnels. La coopération de

la Commission avec la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada se poursuivra.

La Commission travaille aussi en étroite collaboration avec un certain nombre d'organismes communautaires et bénévoles. Par exemple, elle collabore avec le Mouvement pour la représentation équitable au Canada en participant à la recherche et aux consultations sur la réforme électorale et avec la Indigenous Bar Association en ce qui concerne la responsabilité fiduciaire. Les travaux de la Commission bénéficient aussi des conseils et de la participation de ministères et organismes gouvernementaux tels qu'Élections Canada dans le contexte de la réforme électorale ou du ministère du Solliciteur général pour l'organisation de la conférence internationale sur l'ordre et la sécurité.

De plus, la Commission a établi plusieurs partenariats de publication avec divers éditeurs pour la publication et la diffusion des recherches qu'elle commandite, par exemple avec les Presses de l'Université Laval, UBC Press, les Presses de l'Université d'Ottawa, University of Toronto Press et Carswell.

La Commission continuera à rechercher activement de nouveaux partenariats afin d'enrichir ses travaux et de lui permettre de jouer un rôle efficace de premier plan dans la réforme du droit au Canada.

Suivi

La Commission désire aussi surveiller l'impact produit par ses travaux sur le développement du droit et des initiatives juridiques. Dans ce contexte, elle a effectué un travail de suivi pour le rapport intitulé *La réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens : La dignité retrouvée*, qui a été publié en 2000. Elle peut maintenant expliquer comment plusieurs recommandations du rapport ont été adoptées dans d'autres pays et comment le rapport a été reçu et accueilli par divers groupes d'intérêt.

De plus, la Commission a mis en place des mécanismes pour s'assurer de pouvoir toujours être en mesure de connaître les attentes des Canadiens et des Canadiennes en matière de réforme du droit. Ainsi maintient-elle un dialogue constant avec divers intervenants susceptibles d'alimenter son programme de recherche. En participant à des réseaux internationaux, elle s'efforce aussi de demeurer au fait de ce qui se fait ailleurs en terme de réforme du droit.

Dépenses prévues de la Commission

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 018,0	3 076,0	3 076,0	3 076,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	—	—	—	—
Moins : Recettes disponibles	—	—	—	—
Total du Budget principal des dépenses	3 018,0	3 076,0	3 076,0	3 076,0
Rajustements**	188,0	—	—	—
Dépenses prévues nettes	3 206,0	3 076,0	3 076,0	3 076,0
Moins : Recettes non disponibles	—	—	—	—
Plus : Coûts des services reçus sans frais	122,6	126,0	126,0	126,0
Coût net du programme	3 328,6	3 202,0	3 202,0	3 202,0
Équivalents temps plein	10	11	11	11

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

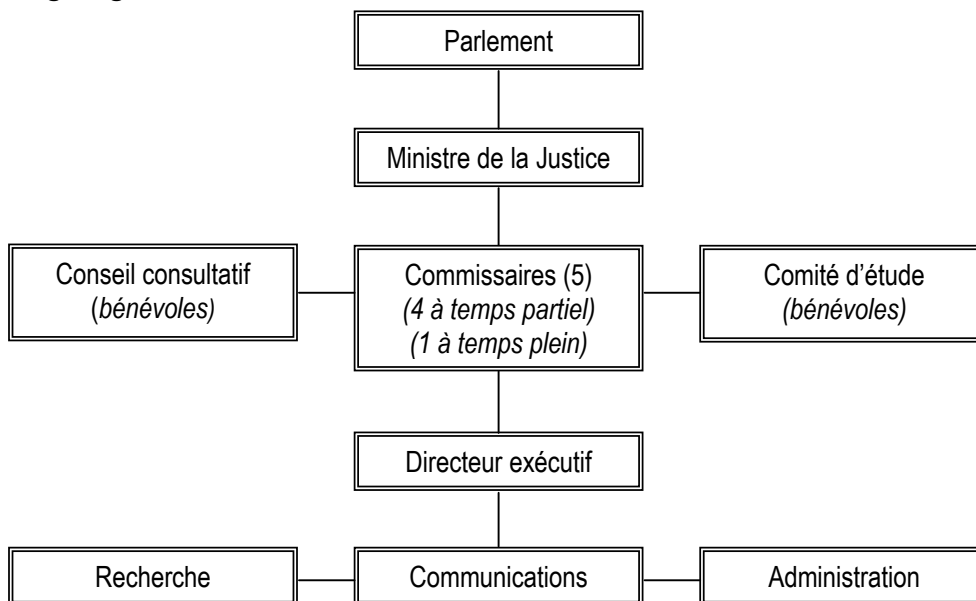
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence, des initiatives du Budget et des prévisions additionnelles.

Organisation

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entré en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : d'« étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada – le droit civil et la common law. »

Organigramme



La Commission du droit du Canada est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif composé de 23 bénévoles représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournit des avis et des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherches à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à contrat à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens et Canadiennes à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

La Commission utilise diverses formules pour consulter les juristes et les Canadiens en général. En plus de publier et de distribuer des rapports, la Commission utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des conférences de presse et des assemblées publiques.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions et qui sont distribués à grande échelle. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandation à l'intention du Parlement et d'autres décideurs.

Annexes

Tableau 7 : Coût net du programme pour 2002-2003

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	3 076,0
<i>Plus : Services reçus sans frais :</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	65,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	60,4
	126,0
Coût net du programme pour 2002-2003	3 202,0

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11^e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca